

Le bibliothécaire musical



Le bibliothécaire est une personne clé de la production du spectacle. C'est par son biais que l'une des matières premières de l'opéra, la musique, parvient aux musiciens, chanteurs, chefs d'orchestre et toute autre personne sur la production ayant besoin d'une partition.

Qualités requises

- Sérieux et rigueur
- Se montrer réactif et à l'écoute des demandes et des besoins de chaque artiste concernant les partitions
- Connaissance de la théorie de la musique
- Maîtrise d'un logiciel d'édition de partitions (recommandé)
- Connaissances en langues : allemand et italien pour les termes musicaux, anglais pour communiquer avec les chefs d'orchestre étrangers

Formation

- Brevet de Technicien des Métiers de la Musique
- CFA Métiers des Arts de la scène
- Licence de Musicologie
- Licence Métiers des bibliothèques, documentation et archives numériques
- Master Musique et Informatique musicale, préservation et restauration des archives sonores, visuelles et des œuvres technologiques

Principales missions

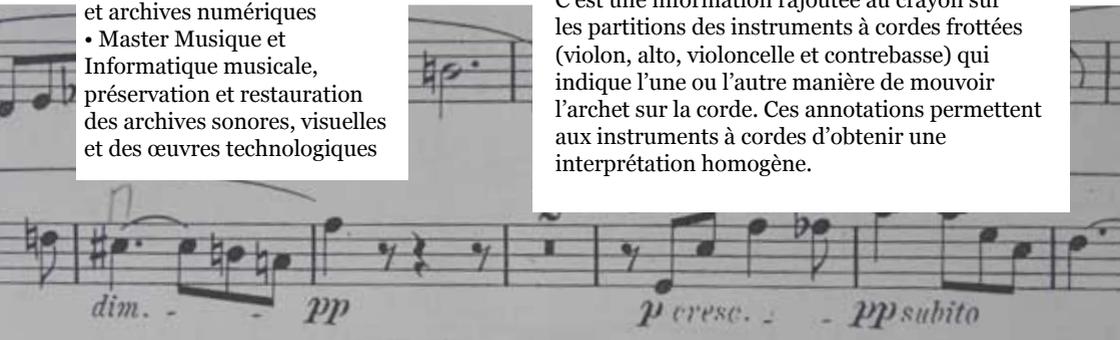
- Gérer la bibliothèque musicale composée de partitions, d'enregistrements sonores et visuels, et de livres
- Désarchiver, louer ou commander le matériel musical comprenant le conducteur, les partitions de chaque instrumentiste et des chanteurs, préparer le matériel du régisseur de scène et ce, dès la connaissance du choix des œuvres programmées
- S'assurer du bon fonctionnement des partitions (tourne, coupures décidées par le metteur en scène, les coups d'archets pour les instruments à cordes frottées) et les fournir aux différents musiciens et chanteurs

Le saviez-vous ?

- Les bibliothécaires musicaux travaillent un voire deux ans avant les premières répétitions pour pouvoir fournir le matériel musical au moment opportun.

• Qu'est-ce qu'un coup d'archet ?

C'est une information rajoutée au crayon sur les partitions des instruments à cordes frottées (violin, alto, violoncelle et contrebasse) qui indique l'une ou l'autre manière de mouvoir l'archet sur la corde. Ces annotations permettent aux instruments à cordes d'obtenir une interprétation homogène.



Qu'est-ce qu'un conducteur ?

Le conducteur est la partition du chef d'orchestre. C'est en quelque sorte sa feuille de route qui lui permet d'avoir une vision globale de ce qu'interprète chaque personne.

Parties des instruments à vents :

- Flûte
- Clarinette
- Hautbois
- Basson

Parties des cuivres :

- Cor
- Trompette
- Trombone
- Tuba

Parties des solistes

Parties du Chœur

Parties des cordes :

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse